

Affaires extérieures

résolution n°22/3

Pour une défense européenne intégrée et efficace

Résolution n°22/3, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 27 août 2022 à Lille.

Les prémices d'une défense européenne furent le premier échec de la construction européenne. Dans un contexte d'après-guerre et de guerre froide, l'Allemagne de l'Ouest a souhaité se réarmer. Afin de rendre l'idée du réarmement de l'Allemagne acceptable, le Président français du Conseil des ministres de l'époque, René Pleven, imagine d'intégrer la future armée allemande dans une communauté de défense. Cette communauté de défense intégrerait toutes les armées européennes et serait bâtie sur le modèle de la CECA.

Ce projet aurait eu un résultat proche d'un État fédéral européen car en plus de l'union militaire, le projet était doublé d'une union politique. Cette communauté européenne de défense aurait été dotée d'un parlement bicaméral et un exécutif indépendant des États. Ce parlement bicaméral aurait eu des compétences en matière de défense, de politique étrangère, en matière économique ainsi que dans la protection des droits de l'Homme.

De nos jours, la montée en puissance des terrorismes, la criminalité, et les tensions géopolitiques actuelles, ressentie fortement depuis 2014 et depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, ont remis au premier plan la question de la défense européenne, qui n'a jamais eu un écho aussi favorable et une réelle dynamique qui s'est engagée au niveau de l'Union européenne. Les Jeunes Européens – France saluent cette prise de conscience et le rôle que l'Europe doit jouer.

Malgré un faible poids diplomatique sur la scène internationale accentué par le Brexit privant l'Europe de la 8ème puissance militaire mondiale et d'un service de renseignement développé, l'Union Européenne s'est efforcée ces derniers temps à affirmer son autonomie stratégique.

Sur le plan politique, plusieurs nouveaux instruments ont été créés : la Coopération structurée permanente (CSP) qui vise à conduire des projets de défense en cercle restreint (participation volontaire des États membres) permettant de se libérer des contraintes des décisions à

l'unanimité. Au niveau capacitaire, le Fonds européen de défense (FED), doté de 8 milliards d'euros pour la période 2021-2027, contribue à l'émergence d'une base industrielle et technologique de la défense européenne. Sur le plan opérationnel enfin, la Facilité européenne pour la paix (FEP) permet depuis 2021 de fournir des équipements militaires (y compris létaux) aux armées partenaires.

L'Union a pu compter également sur la coopération entre Etats membres en matière de défense et de sécurité affirmant son autonomie stratégique, au travers de différentes initiatives :

- la France, rejointe par 12 autres nations, a lancé en 2017, l'Initiative européenne d'intervention qui vise à renforcer la capacité à agir ensemble en opérations ;
- des programmes bilatéraux ou trilatéraux (avion de combat SCAF, char MGCS) ou des décisions emblématiques (choix grec et croate du Rafale) dynamisent la coopération industrielle ;
- sur le terrain enfin, la force de contre-terrorisme Takuba au Sahel (avec neuf États) et l'opération EMASoH de surveillance maritime dans le golfe arabo-persique (avec huit nations) ont constitué des marqueurs forts de la volonté de certains pays de s'engager dans la gestion des crises lointaines.

On ne peut que se féliciter du regain d'intérêt pour la question de la défense des Etats européens. En 2020, les Européens ont entamé la rédaction de leur « Boussole stratégique ». Qualifié par la France de « premier Livre blanc de la défense européenne », ce document, doit renforcer la convergence des États, inciter à la résilience collective et promouvoir la souveraineté européenne, en s'assurant de disposer des capacités d'une triple autonomie : d'appréciation, de décision et d'action.

La question de la constitution d'une véritable armée européenne se pose. Les Jeunes Européens-France s'accordant sur le point 22 de la résolution de la JEF- Europe « Établissement d'une Union européenne de la sécurité et de la défense »[1], la constitution d'une armée européenne ne pourra se faire que sur le long terme. A court et à moyen terme, la coopération et l'harmonisation des règles juridiques en matière de défense semblent la meilleure option pour le continent européen.

Afin de créer une véritable politique de défense sur notre continent, les Jeunes Européens-France estiment que de nombreuses réformes institutionnelles doivent être effectuées.

Il est certain également qu'augmenter de fait les moyens et la coopération entre Etats membres tout en y incluant la nécessité de la prise en compte des nouveaux types de menaces que notre continent pourrait éventuellement subir.

[1] [Création d'une Union européenne de la sécurité et de la défense - JEF Europe](#)

Axe 1 - Le développement institutionnel européen pour une meilleure approche de la sécurité européenne

1/ Vers une nouvelle PESC en matière de défense

Rappelant que les traités originels ont créé une série de nouveaux acteurs de la PESC, notamment le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité exerçant la responsabilité de Vice-Président de la Commission Européenne (VP/HR), et le nouveau président permanent du Conseil européen.

En outre, ils ont institué le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et ont renforcé la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui fait partie intégrante de la PESC.

Les bases juridiques de la PESC sont définies dans le Traité sur l'UE (TUE) puis ont été révisées dans le Traité de Lisbonne et imposent au Haut Représentant de coopérer avec les autres institutions de l'Union. L'article 36 du traité de l'Union Européenne oblige le Haut Représentant à consulter le Parlement, de façon régulière sur les principaux aspects de la PESC, sur ses décisions mais aussi d'informer le Parlement de l'évolution de la politique.

Afin de mener à bien une refonte de la PESC, les Jeunes Européens-France demandent :

- Un renforcement du rôle et de la visibilité du Haut représentant au sein de la PESC afin que celui-ci joue un véritable rôle en matière de défense.
- La constitution d'un état-major européen sur le long terme intégrant tous les états-majors des Etats membres, qui garderaient leur dimension nationale sous l'égide de celui européen.
- La création d'un poste de commissaire européen dédié aux questions de défense et de sécurité qui aurait des liens étroits avec le Haut Représentant de la PESC et qui serait à la tête du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE).
- La modification du titre V (articles 21 à 46) du TUE établissant des dispositions générales relatives à l'action extérieure de l'Union et des dispositions

spécifiques concernant la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), ainsi que la cinquième partie (articles 205 à 222) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) à propos de l'action extérieure de l'Union.

2/ La révision des règles de la PSDC

Considérant que jusque-là les traités de l'UE et plus précisément l'article 42 du TUE oblige le Conseil de l'UE à se prononcer à l'unanimité en ce qui concerne la prise de décision quant à la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC),

Les JE-France rejoignent la position du parlement adoptée le 9 juin 2022 et demandent à ce que l'article 42 paragraphe 2 du TUE soit révisé afin que le processus de décision soit désormais fait à la majorité qualifiée. En effet, la résilience européenne en matière de sécurité et de défense exige une réaction rapide au niveau décisionnel.

3/ La constitution d'une véritable compétence partagée concernant la matière de défense européenne

Rappelant que la défense est une compétence propre aux Etats membres, qui octroie un rôle important au chef de l'Etat ou de gouvernement dans la constitution de la grande majorité des Etats membres,

L'importance d'avoir une compétence partagée entre l'Union et les Etats membres se trouve principalement dans l'amélioration de la coopération européenne pour créer une véritable Europe de la défense. L'important est de protéger les acquis constitutionnels de chaque État membre par la Cour de Justice de l'Union européenne ainsi que le principe fondamental de subsidiarité.

Les Jeunes Européens-France appellent par conséquent à un changement de l'article 2 du TFUE pour inclure la défense comme compétence partagée de l'UE afin qu'une politique de défense européenne puisse être implémentée.

AXE 2 – Coopération entre Etats membres

4/ Vers plus de recherche via la coopération structurée permanente

Rappelant l'existence de la Coopération structurée permanente (CSP) qui est un exemple de coopération renforcée entre Etats-membres ayant pour objectif d'approfondir la coopération interétatique en matière de défense notamment via le lancement de projets communs.

Les décisions de la CSP sont prises à la majorité qualifiée et son secrétariat est assuré par le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), l'Etat Major de l'Union Européenne (EMUE) et l'Agence Européenne de Défense (AED). La mise en place de projets communs doit être encouragée. Cependant, la CSP se concentre sur la recherche plutôt que l'opérationnel. Il est nécessaire de se servir de cette structure pour l'organisation d'exercices réguliers pour se préparer à des interventions opérationnelles.

Les Jeunes Européens- France se félicitent du succès de la CSP qui a permis d'approfondir la coopération interétatique en matière de défense. Cependant, les JE-France encouragent l'intégration à terme, de l'ensemble des Etats-membres à cette coopération renforcée. Nous appelons également à aller plus loin en augmentant les moyens mis en œuvre et en étendant ces programmes de recherches vers des programmes d'entraînement tactiques tout en appelant les Etats membres à investir davantage dans la recherche, point faible de l'UE et plus largement du continent européen.

Article 5 : Une industrie de défense plus intégrée

Les Jeunes Européens-France félicitent et encouragent la proposition de la Commission européenne de créer une Task Force à même de créer "un cadre européen de coopération pour la passation des marchés publics en matière de défense"¹ pour un montant de 500 millions d'euros sur 2 ans. Les achats groupés comme dans les cas des vaccins contre le Covid 19 ont prouvé que de telles actions permettent à la fois des économies d'échelle mais contribuent également, dans le cas

¹ [Les Européens vont acheter ensemble du matériel militaire | L'Echo](#)

de la coopération militaire, à la standardisation des équipements militaires à l'échelle de l'UE.

Dans une volonté d'autonomie stratégique, de résilience et de croissance économique, les Jeunes Européens- France militent pour la création d'une industrie européenne de défense à même de produire des équipements militaires uniformisés et opérables par les différentes armées des États membres de l'UE. Cette convergence de la production d'équipements et de technologies serait à même de faciliter l'interopérabilité des armées, et sur le long terme la constitution d'une armée fédérale européenne.

A court terme, les Jeunes Européens- France demandent aux États membres de dépasser leurs intérêts nationaux et de lancer de nouveaux programmes en coopération pour renforcer les capacités des armées européennes face aux nouvelles menaces que l'Union Européenne pourraient avoir à affronter.

6/ La coopération à travers l'opération du battlegroup

Considérant que la constitution d'une Europe de la défense passe par son amélioration structurelle et opérationnelle une meilleure coopération peut être mise en œuvre au travers de groupements tactiques européens, les opérations militaires conjointes entre états-membres. L'UE doit s'assurer de la mise en œuvre effective et pérenne de ces groupements tactiques

Les États membres n'investissent pas de la même manière en matière d'équipements militaires et du niveau d'interventions.

Les Jeunes européens-France appellent à plus de coopération pour remplir les permanences du EU Battlegroup, mais également d'harmoniser les règles d'équipements militaires en normes européennes standardisées afin que toutes forces militaires européennes puissent utiliser leurs équipements dans le cadre d'actions de coopérations militaire à l'instar des actions du battle group.

7/ Les relations entre l'OTAN et l'Union européenne

Considérant que L'OTAN est un partenaire significatif de la sécurité de l'Union, comme le démontre la réaction rapide de l'alliance pour renforcer les frontières de l'est de l'Europe face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

Considérant que l'UE et ses alliés de l'OTAN peuvent avoir des intérêts divergents.

Les Jeunes Européens-France demandent à établir un nouveau modèle de coopération en matière de défense pour l'UE, dans ses relations avec l'OTAN. Pour cela les Jeunes Européens-France demandent à ce que l'article 42 du TUE soit modifié pour y ajouter une mention stipulant la visée à terme de l'UE de bâtir son propre modèle de défense indépendant et en coopération du commandement intégré de l'Alliance atlantique.

AXE 3 – Les moyens d'actions pour développer l'Europe de la Défense

Article 8 : le Fonds Européen de Défense

Considérant la trop grande fragmentation de l'industrie de défense européenne, qui induit des surcoûts et une moindre standardisation entre les armées des États-membres, les Jeunes Européens-France se félicitent de la création du Fonds Européen de la Défense (FED), doté de 7,9 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Ce fonds, grâce à l'obligation de déposer des projets collaboratifs permettra une consolidation progressive de l'industrie européenne et l'investissement dans de nouvelles capacités nécessaires à la défense du continent.

Les Jeunes Européens-France appellent, dans les cadre des prochains budgets pluriannuels, à renforcer la dotation du FED, afin de faire face aux défis actuels et futurs pour l'Union Européenne.

9/La Facilité Européenne pour la Paix (FEP), un outil d'influence au service de la politique étrangère de l'UE

Rappelant qu'après de longues tractations, les Etats-membres ont transformé la facilité de soutien à la paix en Afrique en une Facilité Européenne pour la Paix (FEP). Ce nouvel outil n'est plus limité à l'Afrique et permet de financer l'envoi de matériel et d'équipements à des États alliés.

Les Jeunes Européens-France se félicitent de la refonte de la Facilité européenne pour la paix et de son utilisation pour soutenir l'Ukraine face à l'invasion russe. La FEP est un bel exemple d'instrument de l'UE pour aussi faire émerger cette Europe de la défense et contribuer à la paix en dehors des Etats membres.

Les JE- France encouragent l'initiative et proposent également via des mécanismes, que tous les pays ayant le statut de pays candidat à l'Union européenne d'en être contributeur. Mais également que des pays tiers européens et limitrophes puissent être inclus dans une vision globale de ce que pourrait être une Europe de la défense et de la paix.

Dans l'utilisation de la FEP, les Jeunes Européens-France insistent sur l'utilisation des fonds pour l'achat de matériel à des entreprises d'armement européennes, avec pour but de contribuer au développement de l'industrie de défense européenne.

10/ Les différentes missions militaires à dimension européenne

Le déploiement des missions Eunavfor dans la corne de l'Afrique depuis 2008 et Eunavfor med en mer méditerranéenne depuis 2015, sous l'impulsion des hauts représentants de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ont démontré l'importance de la PSDC pour protéger les intérêts européens.

Afin de permettre de développer et de pérenniser les missions, notamment dans le contexte de la crise migratoire, les JE-France appellent au développement des financements, afin de créer une flotte européenne permettant d'effectuer des missions humanitaires et diplomatiques. Nous appelons aussi au développement des équipements aériens militaires européens de transport stratégique.

11.1/ Faire vivre l'Europe de la défense

Le développement de la culture européenne de la défense passe par l'expérience du terrain: le Corps Européen de Solidarité (CES) a pu démontrer sa pertinence depuis sa

création en 2016 avec plus de 150.000 de jeunes de 18 à 35 ans qui se sont inscrits pour suivre une mobilité européenne dans des domaines tels que l'éducation, la culture, l'environnement, la santé et le social.

Néanmoins, le développement de la Boussole stratégique, ainsi que la guerre en Ukraine avec une prise de conscience insidieuse de l'importance d'une coopération militaire au niveau de l'UE, notamment en Europe centrale, démontrent la nécessité d'étendre l'accès direct de nos jeunes européennes à l'Europe de la défense.

Sur modèle du CES les JE France proposent la création d'un service militaire volontaire allant de deux à 6 mois au sein d'un corps de défense civile ou militaire d'un État membre de l'UE. Afin de financer un budget de 0,1922 Mrds. € dans le cadre de NGEU (2021 - 2027) nous semble appropriée.

11.2/ Créer un "Erasmus de la défense"

Afin de permettre le développement de la conscience de la nécessaire coopération européenne en matière de défense civile et militaire, ainsi que l'enrichissement des compétences et l'évolution des techniques, les JE-France demandent à ce que chaque réserviste ou chaque soldat durant sa formation puisse effectuer un volontariat d'une durée d'un mois au sein d'un corps de défense civil ou militaire d'un pays membre de l'UE. Quant aux personnels dits d'active, ils sont invités à effectuer une immersion d'au moins 6 mois à un an au sein d'une autre armée européenne, durant la durée de leur contrat ou tous les 10 ans pour les engagements de très longue durée.

12/ Un plancher égal à 2% du PIB investi dans la défense

Suite à l'annexion de la Crimée en 2014 et prenant en compte le retour d'une menace territoriale à la frontière orientale de l'Union Européenne, les Etats-membres se sont lancés dans une intensification de leur effort de défense. Ce mouvement se concrétise, dans le cadre de l'OTAN, par l'objectif d'un effort de défense égale à 2% du PIB pour chaque pays de l'alliance. En parallèle, l'Union Européenne change de paradigme en finançant directement des travaux de R&D et le développement de nouveaux équipements grâce à la création du Fonds Européen de Défense (FED). Enfin, la Coopération Structurée Permanente (CSP) permet le lancement de nouveaux projets capacitaires en commun depuis 2017 et réaffirme la nécessaire intensification des efforts de défense des états-membres.

Considérant le renforcement de cette menace territoriale suite à l'invasion de l'Ukraine lancée par la Russie le 24 février 2022, la persistance de la menace terroriste islamique et l'aggravation des tensions en Méditerranée ou en Asie, les Jeunes Européens France appellent les Etats-membres à un effort européen complémentaire pour assurer la sécurité des citoyens européens et que la guerre ne revienne plus jamais sur le territoire de l'Union Européenne. Pour cela, dans le cadre de la CSP, les Jeunes Européens - France proposent de fixer un plancher égal à 2% du PIB pour les dépenses de défense.

En plus des mesures proposées dans les articles précédents pour renforcer les coopérations industrielles, ce plancher permettra aux Etats-membres de renouveler de nombreuses capacités qui datent de la guerre froide, de renforcer certaines capacités désormais critiques suite au retour d'expérience de la guerre en Ukraine et d'investir dans les capacités de demain.

AXE 4 – Nouvelles menaces

13/ Sécuriser et augmenter les moyens européens en matière de cyberdéfense

Devant la digitalisation globale, le rôle de la cyberprotection est désormais primordial. Ainsi, pour faire face à ces menaces, protéger les intérêts des citoyens européens et de leurs activités, les JE-France, considèrent nécessaire d'augmenter les moyens humains et financiers de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité.

Les JE France appellent à développer les missions de l'agence afin d'assurer l'europanisation de la gestion et de la protection des données, de façon indépendante sur le continent. Ainsi que la création de 27 agences nationales sur la cyberdéfense permettant d'englober davantage toutes les nouvelles menaces.

14/ Appréhender la gestion de crise en cas de menace

Considérant que l'invasion de l'Ukraine a montré au monde la capacité des européens et surtout des États à s'organiser ensemble afin d'apporter du soutien humanitaire et militaire, il reste important que l'Union européenne soit préparée en cas de menaces sur ses propres frontières et territoires.

Les JE France demandent à ce que la Commission européenne puisse rédiger une feuille de route (gestion de crise des menaces) à destination des Etats membres et des agences nationales de cyberdéfense. Cette feuille de route permettra aux Etats de répondre au plus vite en cas de crise majeure.

15/ Une stratégie spatiale qui prend en compte la militarisation progressive de l'espace et l'augmentation exponentielle du nombre de satellites

Considérant l'explosion du nombre de satellites depuis l'avènement du New Space, ce qui induit une augmentation importante des risques de collision.

Considérant la militarisation progressive de l'espace, qui se concrétise par la menace désormais crédible de la neutralisation d'une partie de nos satellites, au moyen de missiles, d'autres satellites ou bien d'armes à énergie dirigée. Par ailleurs, les satellites sont indispensables à notre vie quotidienne : GPS, météo, télécommunications, surveillance des incendies... Enfin, ils sont indispensables à la conduite d'opérations militaires (surveillance, GPS,...).

Les Jeunes Européens - France demandent aux Etats-membres de mettre en place une stratégie spatiale articulée autour des axes suivants :

- 1) Un ensemble commun de moyens (radars, satellites et télescopes) pour cartographier les satellites qui passent au-dessus du territoire européen, pour anticiper les éventuelles collisions ou des attaques militaires ;
- 2) Lancer dès maintenant le développement de fusées spatiales réutilisables, qui sont indispensables pour permettre aux européens de renforcer leur autonomie stratégique ;
- 3) Lancer le développement de satellites qui auront comme rôle de récupérer les multiples débris qui polluent l'espace aujourd'hui ;
- 4) Grâce au Fonds Européen de Défense (FED), soutenir les projets de développement de moyens militaires de protection de nos satellites , et de nos intérêts stratégiques vis-à-vis d'une menace spatiale .

Les Jeunes Européens- France appellent les Etats-membres à financer l'Agence Spatiale Européenne (ESA) au moins au niveau nécessaire pour mettre en œuvre cette ambitieuse stratégie.